L'A[illegible]

[illegible] ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JEROME BAYON.

[illegible]IN, 17 DECEMBRE 1832.

POUR GOUVERNEUR,
[illegible] DAWSON.

[illegible]

[illegible], 17 décembre.

[illegible] arrivée hier [illegible] la [illegible] du soleil [illegible] [illegible]3 [illegible] vice-président pro-tempore [illegible], M. Hugh L. [illegible], résignataire, M. Hugh L. [illegible] nommé. La Chambre composée [illegible] Trois de nos délégués (MM. [illegible] Thomas) occupaient leurs siéges. [illegible] au congrès n'a pas été délivré ce [illegible] probablement aujourd'hui.

[illegible] la législature de la Caroline [illegible] sur [illegible] empreintes d'un intérêt peu ordinaire. [illegible] qu'on peut appeler le siége de l'[illegible] du courant. Ce même jour, la nomination [illegible] président et du vice-président a dû être [illegible]. On pensait que trois tickets se [illegible] le ticket d'une assemblée non officielle [illegible] législature, qui n'a pas encore transféré; ceux [illegible] qui adhèrent encore au général Jackson [illegible] partisans de l'Union.

[illegible] ticket de l'assemblée nullificatrice non [illegible] onze voix de cet état au gouverneur [illegible] pour la présidence, et à M. William [illegible], pour la vice-présidence. Néanmoins [illegible] rédacteur (de Columbia) du Mercury de Charleston [illegible] cette partie de la législature, si elle l'emporte [illegible] mais si les unionistes se [illegible] qui sont en faveur de Jackson, [illegible] que le vote de la Caroline du sud sera en faveur du vieux général.

[illegible] des relations fédérales n'a [illegible]. Selon le correspondant du [illegible] l'honorable H. S. Pinckney, [illegible] de la chambre des délégués, [illegible] journal dont il s'agit,) [illegible] contre les infractions à [illegible] loi pénale. On va même jusqu'à donner la [illegible] les principales dispositions [illegible] suit:

[illegible] saisira la personne ou les marchandises d'un [illegible] de percevoir des droits sur les denrées [illegible] sera [illegible] d'une amende de $1000 à [illegible] de 6 mois à 2 ans.

[illegible] les mêmes actes sera puni [illegible] ci-dessus et de la moitié aussi [illegible] d'emprisonnement.

[illegible] se chargera de poursuivre, [illegible] les tribunaux de l'état soit devant la cour des [illegible] recouvrement des effets souscrits par des commerçants [illegible] des droits d'entrée sur des denrées [illegible] effacé de la liste des membres du barreau [illegible].

[illegible] writ dans les cas semblables [illegible] amende de 500 à 5000 [illegible] et de 3 [illegible] emprisonnement.

[illegible] locale, qui délivrerait un [illegible] cour, pour servir à un appel à la cour [illegible] passible d'une amende et d'un emprisonnement [illegible] pour prévenir tout subterfuge à cet égard, [illegible] d'extrait des minutes d'une cour à qui que [illegible] spéciale de la cour, et [illegible] que le [illegible] ci-dessus.

[illegible] que la commission des affaires militaires, [illegible] par son rapport une levée de 10,000 hommes, outre [illegible] et l'équipement complet de [illegible] des milices [illegible]. Voilà, jusqu'ici, ce que nous savons [illegible] de la Caroline.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Le navire Helvetia, capitaine Miner, [illegible] du Hâvre le 27 octobre, est entré hier dans notre port. Par cette voie nous avons [illegible] Journaux de Paris jusqu'au 24 et du Hâvre jusqu'au 25 inclusivement; en outre nous devons à l'obligeance [illegible] et de quelques autres maisons de commerce, plusieurs lettres du Hâvre, dont l'une du 27, qu'on trouvera au bas de cet article.

[illegible] mesure décisive n'a encore été adoptée par les [illegible] puissances [illegible], et cependant l'Europe est [illegible] sur une mine qui [illegible] tout près d'éclater, car la [illegible] bout. En même temps [illegible] se renferment dans un morne [illegible], le ton des ambassadeurs [illegible] jour plus impérieux, et il [illegible] maintenir [illegible] l'édifice de l'armée française en Belgique, [illegible] le signal d'une guerre avec la Prusse, [illegible] conflagration générale. Or, la question belge [illegible] insoluble par la voie des négociations; [illegible] depuis deux ans est plus qu'il n'en [illegible] pour nous [illegible]; que [illegible] la France [illegible] que toute la question [illegible] dans [illegible] chez l'une comme chez l'autre de [illegible] d'en prévoir le résultat. Le [illegible] en Angleterre, a pour [illegible], et ni donne pas lieu de l'autre, le parti [illegible] pour surmonter cette influence, [illegible] populaire. Ce n'est que [illegible]; c'est sans doute ce qu'a [illegible] et qui, joint à l'appui secret de [illegible], donne tant d'assurance à son langage.

Le Phare d'Anvers, cité par le National, [illegible] article assez curieux qui est peut-être [illegible] commencement d'hostilité, annoncé à [illegible] navire venant d'Amsterdam. "Les Phares viennent de faire un coup de main [illegible] une guerre bien digne d'[illegible] fort du Nord, s'étant [illegible], a dérivé dans la nuit d'a[illegible] de Flessingue. Ces flots étant [illegible] de Pescadre, les Hollandais, en les apercevant [illegible] des canots belges, et aussitôt les [illegible] leur baragouin qui rire! Comme [illegible] pour répondre un coup de fusil se fit entendre [illegible] suivi d'un second et bientôt d'un coup [illegible] générale. Les combattants [illegible] que lorsqu'ils eurent [illegible] du gazon.

[illegible] à la bienveillance [illegible] protection du prince Frédéric, le [illegible] est tout contre dix."

[illegible] du ministère français a été [illegible] des départements: en [illegible] des hommes de la doctrine [illegible] est plus embarrassé que [illegible] décèlent ses incertitudes et sa pusillanimité [illegible] question d'entourer le roi Louis-Philippe [illegible] privé non-officiel, outre son conseil ordinaire, [illegible] chargée d'élaborer en [illegible] admirables conceptions du juste-milieu.

[illegible] d'Italie parlent du ton plein [illegible], qui traitent la garnison [illegible] dont elle ont [illegible] bientôt.

[illegible] cris de guerre, malgré les préparatifs [illegible] en France et en Prusse, malgré les mouvemens des troupes stationnées sur les frontières [illegible] malgré l'ordre expédié par le télégraphe [illegible] de Villeneuve, de hâter le départ de [illegible] à Cherbourg, il est peu probable que, [illegible]. A l'appui de cette opinion, nous [illegible] d'une des lettres mentionnés au [illegible] article.

[illegible] octobre.—Un courrier [illegible] soir, [illegible] Londres. Le bruit s'est répandu, [illegible] jusqu'à quel point il est [illegible] un TRAITÉ D'AL[illegible] OFFENSIVE ET DÉFENSIVE, [illegible] avec renonciation des [illegible] dans la question belge, [illegible] aux mesures coërcitives [illegible] puissances. [illegible] extrait de lettre.)

HAVRE, 26 Oc[illegible]

[illegible] des avis intéressans que [illegible] du 30 Juillet et 16 Août [illegible] vous transmettre les [illegible] y a que très peu d'affaires en coton, cet état de [illegible] prochaines hostilités [illegible] contre la Hollande; certaines gens, et les [illegible] voir la possibilité d'une [illegible], dans un fait au contraire qui doit [illegible] la politique de l'Europe, et permettre le [illegible] général, et tel fâcheux qu'on soit dans cette [illegible] ne peut s'empêcher de [illegible] un peu [illegible] le ministère formé, ministère [illegible] plutôt que [illegible] aux cabinets [illegible]

Le [illegible] la question [illegible] institutions [illegible] secondées par [illegible] de la non solution des affaires [illegible] bien fini. En France, les récoltes ont [illegible] été remarquables [illegible] bon marché, les fabrications de tous genres vont parfaitement, les salaires des ouvriers sont augmentés, les produits se consomment; tout ceci doit faire beaucoup d'[illegible] ouvernement sous lequel se développent ces germes de prospérité et nous croyons que si une opposition [illegible] venait à [illegible] de nouveaux troubles, ils seraient [illegible] promptement [illegible]; nous avons très [illegible] opinion des affaires de [illegible] prochain.

[illegible] prix des cotons sont [illegible] même et notre existence générale n'est que très peu d[illegible] depuis nos derniers avis, nous roulons toujours autour de [illegible] 30 [illegible] et sur les prix [illegible] 115 f. Louisiane [illegible] très-bon [illegible] 103 f. M[illegible] Alabama T[illegible] très-ordre, très-bon [illegible].

Nous nous attendons à une [illegible] prochaine reprise d'affaires, car la fabrique marche grand train et son approvisionnement fait en août et sept[illegible] peut la mener [illegible] loin; elle profitera du [illegible] premier moment de demande pour écouler, dans [illegible] qu'on paraît [illegible] le moins du monde disposé à se relâcher.

P. S. [illegible] UNE ARMÉE FRANÇAISE EST PRÊTE A FRANCHIR LA FRONTIÈRE pour marcher sur Anvers et affranchir la Belgique. Puisse la paix générale n'en pas être troublée."

(Correspondance de l'Abeille.)

POINTE-COUPÉE, [illegible] décembre.

LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

(PREMIÈRE LETTRE.)

DE L'ÉLOQUENCE EN FRANCE.

C'est sans doute le sujet d'une grande et [illegible] méditation où les sages n'ont pas [illegible] que les littérateurs, que de suivre l'esprit humain [illegible] ses progrès divers, d'en [illegible] la marche, et d'assigner les causes plus ou moins immédiates de son élévation ou de sa décadence; de le voir, tantôt aigle sublime, s'élever sur ses propres ailes par delà même des régions où se forme la foudre; et tantôt, insecte obscur et rampant sous l'herbe, inconnu à lui-même, ne soupçonner presque pas le rang de supériorité et de domination qui lui appartient dans l'échelle des êtres. Mais qui peut se vanter de réussir dans une si grande entreprise? Comment suivre les anneaux de cette chaîne mystérieuse? Quel génie assez vaste pourrait épier ici la nature dans ses opérations, ses travaux impénétrables et ses enfantemens secrets? Qui nous dira par quelle filière et quelles ineffables transmutations elle fait passer cet or pur pour le mettre en œuvre? Grandes questions, sur lesquelles l'esprit humain peut se donner une libre carrière, mais dont la discussion est inutile pour notre objet. Nous n'aurons garde d'y entrer; et, nous bornant à ce qui nous paraît ici le plus clair, nous nous arrêterons à ce que nous apprennent l'expérience de tous les temps et l'histoire de tous les peuples. C'est que les talents et l'art d'écrire sont soumis nécessairement au caractère national, à l'esprit dominant du siècle, à l'influence des doctrines et des mœurs régnantes; c'est que le développement de la littérature a toujours suivi le développement de l'ordre social, et que quand celui-ci s'embellit, l'autre également se perfectionne; c'est que partout où la morale purifie les mœurs, les mœurs aussi à leur tour ennoblissent les discours, et que la même cause qui influence le sentiment opère sur le langage; c'est que quand les grands principes sont attaqués, le génie lui-même est attaqué dans sa source; c'est que l'art de bien écrire tient [illegible] l'art de bien penser, et que, partout où il n'y a pas de bonnes mœurs dans les opinions, il n'y en a plus dans le style ni dans le langage. Ainsi, avec les beaux jours de leur gloire et de leurs vertus, Athènes et Rome perdirent leurs grands poëtes et leurs grands orateurs. Ainsi l'a voulu la nature; et rien sans doute n'est plus digne d'elle, que de mettre une telle harmonie [illegible], telle connexion entre les lumières de l'esprit et les affections de l'âme, que celles-ci ne puissent être assujetties à une transformation sans que les autres n'en supportent les effets.

(La suite à d'autres numéros.)

L'abbé D[illegible].

POINTE-COUPÉE, 5 décembre.

[illegible]eur,

Sur quelle fatalité nous sommes si souvent privés des communications avec la ville parce qu'il plaît à l'incurie des maîtres de poste, d'exercer avec moins de sollicitude leurs devoirs? Vos journaux ne nous parviennent point malgré votre vigilance et la diligence de vos porteurs et [illegible] une espèce de sort nous les amène c'est après des semaines de date, lorsque les intérêts du moment sont passés, et que les amis des dits préposés à la confiance publique s'en veulent plus: car remarquez-le, Monsieur l'éditeur, les boudoirs de la poste, dans nos campagnes sont aujourd'hui des cabinets publics de lecture au préjudice des abonnés. Pour moi qui croit qu'un journal est une pendule montée pour vingt quatre heures, [illegible] de tous mes vœux la cessation de cet abus. [illegible] agréez, M. l'éditeur, &c.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 24 octobre.

Bien que tout le jour on ait annoncé que les ordres étaient expédiés pour l'entrée de notre armée en Belgique, et que même la bourse ait été fort émue de ce bruit, nous persistons à soutenir que le ministère doctrinaire ne lancera pas cette provocation à l'Europe. A moins que [illegible] Hollande ne prenne l'offensive, nous sommes condamnés à attendre dans nos cantonnemens que l'ouverture des chambres décide de l'existence du ministère. Il est remarquable [illegible], quoi qu'il arrive, le parti de la paix [illegible] position. C'est lui qui vent la guerre, une petite [illegible] et faite à sa taille; la différence n'est que du plus au moins; mais comme les conséquences de la petite guerre doctrinaire seraient inévitablement la grande guerre révolutionnaire et continentale, dont la dynastie ne peut pas vouloir, il est plus que certain que la couronne, bien que faisant cause commune avec les doctrinaires, ne voudra pas jouer ses dernières chances pour obtenir la majorité à la nuance Guizot, et qu'elle en réservera une partie pour essayer, sous la nuance Dupin, de conjurer l'orage. C'est plus que jamais le cas de dire: Il est trop tard.

(National.)

—Le Handelsblad d'Amsterdam, du 20 octobre, publie l'extrait d'une correspondance de Berlin, en date du 14, ainsi conçue:

"Je peux vous assurer positivement que la Prusse fait rapprocher en toute hâte ses trois corps d'armée qui sont dans les provinces du Rhin, afin que dans le cas où les Français entreraient en Belgique, les Prussiens puissent en même temps franchir la frontière belge."

Cette nouvelle est d'accord avec des lettres écrites de Berlin, par des personnes bien informées, et dont nous avons déjà parlé.

—Le bruit court que le général Goblet a écrit au gouvernement français que si nos troupes ne franchissent pas la frontière, il faudra (pour éviter des troubles sérieux à Bruxelles) que l'armée belge fasse seule le mouvement sur Anvers. Ce mouvement aurait lieu le 25. (Messager.

—Le [illegible] régiment de ligne a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir de Paris pour aller rejoindre l'armée du Nord.

—On mande de Douai, le 23:

"On devait commencer aujourd'hui à embarquer, pour Anvers le parc d'artillerie de siége, réuni depuis quelque temps sur l'Esplanade. Ce mode de transport est si dispendieux qu'on se demande s'il y a disette de chevaux pour le service du train. En général on peut remarquer dans les mouvemens des troupes et du matériel de guerre une incertitude, un encombrement et une mollesse qui, suivant de bons juges, ne répondent pas à l'idée qu'on s'était faite de l'habileté du maréchal Gérard et du génie organisateur du duc de Dalmatie.

"Il est arrivé hier une batterie d'artillerie du 11e. venant de Vincennes." (Le Libéral.)

—On mande de Valenciennes, le 23 octobre:

"Le grand quartier-général va [illegible] faire un mouvement; on annonce qu'il entre, non pas en Belgique, mais en ville; il quitte le faubourg pour Notre-Dame; c'est toujours un pas de fait. Ce mouvement est occasionné, dit-on, par la prochaine arrivée des régisseurs de la société des mines d'Anzin, qui viendraient reprendre possession de leur hôtel, aujourd'hui occupé par le quartier-général. Cette entrée de la campagne à la ville sent tant soit peu une [illegible] de quartier d'hiver.

"10,000 boulets de différens calibres viennent d'être expédiés de l'arsenal de Valenciennes sur Douai, pour compléter le parc de siége, qui est très considérable. En échange, des bombes et des obus en grande quantité sont reçus journellement de Douai à Valenciennes. On organise aussi à Valenciennes plusieurs batteries de siége, qui, en cas de guerre, se trouveront les premières à être employées. L'arsenal de cette ville a encore reçu des fusils neufs venant du Hâvre. Deux pompes à incendie viennent également d'arriver de Paris pour l'arsenal de Valenciennes. Dans le cas d'un incendie considérable, ces pompes pourront servir pour la ville."

—Le Journal de la Haye annonce que le prince d'Orange a quitté La Haye le 16 pour retourner à l'armée.

—On lit dans le Courrier belge, 22 octobre:

"De nouvelles propositions ont été faites la semaine dernière au cabinet de La Haye, et ce cabinet en délibère maintenant. On voit qu'il est bien loin d'être sérieusement question de mesures coërcitives contre la Hollande."

PARIS, 24 Octobre.

[illegible]ons-nous? Que nous présage la folle présomption [illegible] aux affaires? Une question vitale se débat, le [illegible] sort de la liberté et du système représentatif, la [illegible] guerre. Les Belges nous pressent de seconder la [illegible] ont que l'impuissance nationale ne leur permet plus [illegible] sous le cabinet de Londres, arrêté [illegible] résolutions par les plaintes du commerce et par [illegible] lord Grey et M. de Talleyrand pressent [illegible] qui n'a plus le courage de rien entreprendre, [illegible] achevé.

[illegible] l'opposé, l'Autriche et la Russie se tiennent immobiles dans leur résistance aux mesures coërcitives. La [illegible] a pris le rôle actif, rôle d'avant-garde; c'est le bruit [illegible] contre-révolution; c'est son ambassadeur qui parle [illegible] menace et qui présente l'entrée de nos troupes en [illegible] comme un cas de guerre.

[illegible] frontière nous avons une armée nombreuse [illegible] et de patriotisme qui porte en [illegible] de notre diplomatie. Elle n'est pas disposée à prendre [illegible] guerre comme une comédie, ni à provoquer une [illegible] les railleries de la sainte-alliance. Si l'on tire l'é[illegible] coups porteront; le canon de la révolution ébranle[illegible].

[illegible] concession en concession, les déplorables conseillers [illegible] ont amené la situation à [illegible] de ces extrémités que la prudence humaine peut prévoir, qui ne [illegible] au dénouement. Si le ministère hésite à suivre [illegible]

Les doctrinaires [illegible] cette chose, qui s'altère tous les jours, quelles capitalités [illegible] me, que tous les gouvernemens se retirent du pouvoir [illegible] majorité, les doctrinaires, qui ne devraient avoir [illegible] salut de la chose publique, ne songent qu'[illegible] dans leurs mains et à se fortifier [illegible] majorité. Ils ont l'Europe à braver, et ils rompent [illegible] en plus avec la France.

Entendez-les parler. Ce pouvoir éphémère [illegible] destiné à régénérer la légitimité [illegible] autre souche. Il prétend contenir l'effervescence des [illegible] barrer le chemin aux idées. Plein de l'importance de sa mission, [illegible] voulu faire [illegible] son épitaphe il s'est nommé le ministère de la grande résistance, ministère de réaction et, si le temps ne lui manquait, ministère de restauration.

Nous n'attachons pas une grande importance à ces [illegible] de la doctrine, on peut rêver des coups d'état et [illegible] d'exception, [illegible] idéal, en matière de gouvernement, du 18 fructidor ou du 18 brumaire; mais tous ceux qui ont dit que la monarchie ne devait pas [illegible], et qui pressaient Charles X de monter à cheval, n'ont pas marché à la rencontre du [illegible] dans les journées de [illegible]. La cour de cassation a été l'écueil du 7 juin. On ne recommence pas un coup d'état qui a échoué avant d'arriver à terme.

Le ministère qui enfle sa voix dans les journaux, et qui déguise ses frayeurs sous des airs de matamore, ne parvient pas à se rassurer lui-même. Il se passerait [illegible] de la majorité, et ne peut voir sans terreur que la majorité l'abandonne. Il a recours à l'intrigue pour le ramener, ou, si le succès est impossible, pour la désunir et la combattre.

Ainsi l'on essaie de nouveau de circonvenir M. Dupin. Pour le tenter, on a joint les cultes à la justice, on a démoli l'intérieur au profit du commerce. Si le Député de la Nièvre, suivant l'expression des doctrinaires, repousse ces nouvelles ouvertures, on tentera d'amolir son opposition en le portant à la présidence. Si M. Dupin, comme n'en doutent pas ceux qui connaissent l'indépendance de son caractère, était décidé à décliner ce patronage, le ministère tient en réserve un expédient admirable.

Il s'agit de rétablir l'institution assez peu populaire des ministres d'état. On formerait, sous le nom de conseil privé, à côté du conseil des ministres, une réunion de courtisans où viendraient se perdre, comme pour valider les délibérations par leur présence, quelques uns des chefs de la majorité. La camarilla, réduite depuis deux ans à se dissimuler, obtiendrait une existence officielle et légale; les favoris auraient leur haute-paie, inscrite au budget; l'état serait dans l'œil-de-bœuf. Nous ignorons si l'on prétend séduire les consciences honnêtes par cet appât grossier; quant à M. Dupin on pourrait se souvenir qu'il a refusé le ministère.

L'isolement où le pouvoir va se trouver au début de la session est un fait très grave dans le gouvernement représentatif. Il aura contre lui la majorité de la chambre, l'extrême-opposition, et toutes les nuances de la presse. Il aura la plus mauvaise cause à défendre, celle de la révolte contre les lois; aucun résultat accompli ne plaidera en faveur du 11 octobre. Quel talent oratoire triompherait de cette situation contre nature? Après un discours du trône où l'on ne pourra suppléer que par des lieux communs à l'absence des faits, comment aborder la discussion de l'adresse? Les ministres, frappés d'une éclatante réprobation, oseront-ils résister au vœu de la majorité?

S'ils étaient sages, ils n'attendraient pas leur arrêt. Dans l'état de l'opinion, la condamnation du 7 juin et du 11 octobre pourrait remonter plus haut que n'est le ministre. Que la prudence royale prévienne ce danger. Le changement du ministère est la préface obligée de la session.

(Le Temps.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 21 octobre.

Un attaché diplomatique de votre cabinet, arrivé ici ce matin, annonce que l'ambassadeur de Prusse a déclaré à M. de Broglie que si l'armée française passait les frontières belges, l'armée prussienne ne resterait pas vingt-quatre heures sans en faire autant de son côté, à quoi M. de Broglie aurait répondu, nous dit-on, et j'ai peine à le croire, s'il en est ainsi, ce n'est pas seulement une armée de 30,000 hommes qui sera envoyée; nous allons en réunir 120,000, qui, en peu de tems, trancheront le grand des difficultés européennes.

Ce que je considère comme beaucoup plus sérieux, et annonçant d'une manière plus significative l'approche de la guerre, c'est que le rédacteur en chef du Morning-Herald écrit de Londres à son correspondant belge, sous la date du 19: "De prendre sur-le-champ toutes ses précautions pour quitter la Belgique, de se munir d'argent, parce que beaucoup plus tôt qu'il ne voudrait le penser, de graves événemens éclateront; que la guerre générale est devenue inévitable, et les arrangemens amiables impossibles." "Ce que je vous dis, ajoute celui qui écrit, est puisé à des sources authentiques." Cette lettre était tellement pressée, qu'elle a été expédiée par estafette d'Ostende ici, bien qu'il y eut courrier aujourd'hui.

Le roi Léopold a offert un commandement dans notre armée au général anglais Doyle, qui est à Bruxelles depuis quelque tems. Ce général a accepté.

SUISSE.—BALE, 15 octobre.

L'extrait des nouvelles publications ci-après servira à faire comprendre où en est la pacification du canton de Bâle:

"Les Bâlois sont décidés à employer la force contre la mise à exécution de toutes les mesures de la diète. Ils considèrent ces mesures comme étant uniquement faites par affection pour la campagne; ils crient à la violation des serments les plus sacrés, à la violation des droits cantonnaux ne Bâle. On a déchiré une coup-d'état, leur constitution garantie par la confédération. Les députés ne sont que des députés, et l'arrivée de la diète n'est autre chose qu'une ordre la [illegible]. Mais Bâle n'a pas préparé ses armes pendant deux années pour rien. Elle est prête, [illegible] a fait de grands sacrifices, elle en tirera parti. Jamais les conseils de Bâle ne recevront les ordres de Lucerne. Bâle est un état libre; les Bâlois ne sont point les sujets de la diète, et ne se laisseront pas jouer par des hommes qui ont considéré comme votation libre des déclarations extorquées par la terreur. (Gaz. universelle Suisse.)

CHAUX-DE-FONDS, 13 octobre au matin, canton de Neufchâtel.)

Cette nuit, vers minuit, un tumulte épouvantable éclata. On entend des cris: A l'assassin! Des forcenés se précipitent dans les rues en criant: mort aux Suisses (aux pauvres)! Ils attaquent tous ceux qu'ils rencontrent; de malheureux jeunes gens sont foulés aux pieds et abîmés de coups. La lueur des fenêtres vient éclairer cette scène de terreur; de tous côtés des groupes de furieux sont aux prises, et le cri de Vive le roi! est le cri de ralliement de ces hommes. Et voilà la légalité! Voilà l'ordre dont on ose nous vanter les bienfaits! (Journal de Genève.)

Commercial.

HAVRE, 26 octobre.

"Notre marché a été fort insignifiant depuis notre dernier cours, nominalement tenus, et les demandes peu animées; depuis le 13 les ventes ne se sont élevées qu'à 2325 balles. Notre approvisionnement est ce jour de 27,633 balles.

"Les fonds sont [illegible] ouverte à Paris; les trois pr. cent sont au-dessous de [illegible].

COTONS.—Les transactions en ce liquide ont encore été un peu moins actives, la semaine dernière, que durant la précédente, mais nos cours n'en ont pas été moins fermes.

Les ventes ont été de 1446 balles, comme suit—[illegible] les Louisiane de 90 à 106; 539 Géorgie [illegible] Alabama ou Tennessee de 85 à 95; [illegible] 127 à 137 1-2; et 70 Bahia de 100 à 103; ces diverses [illegible] l'acquitté.

La semaine s'est passée sans arrivées.

Existences au 30 sept.	30491 b. dont	[illegible]	E. U.
Arrivé au [illegible] octobre.	4220		2309
	34711		2500
Ventes du 20 octobre	5415		4373
Reste sur place 20 do.	29296		2 311

Sauf les ventes non-cotées ou les expéditions pour l'intérieur, de cotons invendus non-relevées depuis le commencement du mois.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Henry Thompson, Williams, Boston,	Capitaine.
Navire Garonne, Skiddy, Liverpool,	T. Shidy,
Barque l'Aimable Marie, Fabre, Bordeaux,	P. E. & O. Sorbé.
Brick Active, Andrews, New-York,	Lincoln & Green.
Brick Canada, Knight, Baltimore,	Harrison, Brown & co.
Goël. New Packet, Birdford, Charleston,	Burstow & A[illegible]
Goël. Wm. A. Tyson, Dupeau, Rio-Grande,	A. Ba[illegible]
Goël. Wetree, Arnaux, Tampico,	
Goël. Clito, Turner, Mobile,	L. [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, [illegible] en mer [illegible] navire Huntsville et la goël. Martha. [illegible] le navire Helvetia. Laissé la passe à 1 p. m. le 15 au [illegible] nom inconnu, le navire Mozart avait mis en mer, [illegible] reconnu de nouveau.

Navire Wm. Badger, Harris, de Portsmouth.
Brick Planter, Purdy, de Liverpool.
Navire Helvetia, Miner, du Hâvre.
Brick Doctor, Underwood, de Liverpool.
Bateau à vapeur Columbia; Mumford, du Bayour Sarah.
Bateau à vapeur Walk in the Water, Booker des Natchez avec du coton.
Bateau à vapeur Chief Justice Marshal, du Grand-Gulf.
Bateau à vapeur Louisiana, Ryan, de Louisville.

TRÉSORERIE DE L'ETAT.

[illegible] Orleans, [illegible] 5 Décembre 1832.

LE Bureau du Trésorier de l'Etat [illegible] transféré à la Maison du Gouvernement, rue [illegible]

Les contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent [illegible] taxes d'Etat pour l'année 1831, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 25 du courant, époque à laquelle leurs quittances seront remises au shérif pour en faire le recouvrement, conformément à la loi.

F. GARDERE, Trésorier de l'[illegible]

17 déc—6

100 MILLIERS [illegible] de la Havane, qualité supérieure, à vendre par

A. J. ATOCHA,

Rue St. Louis, premier bureau du côté de la Bourse.

17 déc—[illegible]

[illegible] DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES [illegible]

[illegible] CLASSE [illegible] 1832

Tirage au [illegible] Bourse, samedi [illegible] décembre 18[illegible].

GROS LOT DE 10,000 PIASTRES:

[illegible]

1 LOT	de $ [illegible]	$[illegible]000
1	1,500	[illegible]500
1	1,000	[illegible]
1	800	[illegible]
1	[illegible]	[illegible]
2	500	[illegible]
[illegible]	300	[illegible]
6	200	[illegible]
156	50	[illegible]
156	20	[illegible]
624	8	[illegible]
7800	4	[illegible]

PRIX DES BILLETS [illegible]

BILLET ENTIER........ [illegible]

DEMI BILLET........ [illegible]

QUART DE BILLET........ [illegible]

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

17 déc. J. B. PAGET, Directeur.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 18 DECEMBRE 1832.

Par extraordinaire et à la demande générale,

GRAND CONCERT

Vocal et Instrumental, dans lequel se fera entendre

MADAME GUIRAUD,

Ex-professeur du conservatoire de Paris.

Le spectacle commencera par

L'HÉRITIÈRE,

Comédie-vaudeville en un acte, de M. Scribe.

[illegible] terminé par

LA [illegible]ELLE ET LA DAME,

Vaudeville en un acte,

de MM. Scribe, Dupin et [illegible].

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames et messieurs de cette ville que la souscription des Bals de société est ouverte, et les personnes qui désirent y souscrire sont priées de [illegible] chez M. J. Davis, ou à [illegible]BERTUS.

N. B. Les Bals masqués commenceront le samedi 22 décembre, et continueront pendant toute la saison.

11 déc.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

POUR L'OUVERTURE,

MERCREDI PROCHAIN, 19 DÉCEMBRE 1832,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée, [illegible] Cavalier, $1.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux &c. 17 déc.

M. SAMUEL O'ROURKE présente ses remercîments aux amateurs de la N. Orléans, pour le patronage dont il l'ont honoré lors de la dernière représentation de ses [illegible]. Il profite de cette occasion pour les informer que mardi soir, 18 du courant, dans la salle de bal située à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, donnera incessamment une [illegible] exhibition du GLORIEUX ART DE SE DÉFENDRE SOI-MÊME. Neuf des principaux boxeurs prendront part à cette représentation; de ce nombre sont [illegible] Ellis, de Londres, et M. Edward Hammond, [illegible] bien connu.

PRIX D'ENTRÉE.—Une piastre. Tout [illegible] qui le désirerait, pourra faire sa partie, sans qu'il [illegible] en coûte d'avantage. 15 [illegible]

AVIS AU PUBLIC.—A. Lacouture, confiseur liquoriste, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir un SUPERBE MAGASIN, rue de la Levée, No. 21, entre Bienville et Douane. Le soin qu'il a porté pour la formation de son nouvel établissement, la beauté du local, l'acquisition de plusieurs éclaves, les correspondances qu'il s'est ménagées dans son voyage en France et la Havane, le mettant en même d'avoir toujours, outre les articles de sa fabrique, des marchandises étrangères du meilleur choix. Il pourra fournir de suite les commandes qui pourraient lui être faites; les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en prenant en gros, et ses prix seront justes. Il mettra le plus grand soin à remplir les ordres qui pourront lui être envoyés. Il sera toujours pourvu d'un grand assortiment d'articles comme suit: liqueurs en caisses, en barriques, vins de toutes qualités, sirops assortis, dragées fines et communes, confitures de la Havane, fruits à l'eau-de-vie, pâtisserie, bonbons fins et cristallisés, candis de limon, menthe, cannelle, Harehound, caramelles simples et à devises, cosaques, &c. Il [illegible] que le public voudra lui continuer la même encore [illegible] qu'il en a toujours reçu. 17 déc—1m

REÇU par le navire Hewes, capitaine Spead, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné,

Marasquin de Trieste; 200 paniers anisette fine;
50 caisses liqueurs françaises assorties;
Fruits à l'eau-de-vie;
Marasquin de première qualité;
1200 livres superbes figues au sirop;
Vins en barriques.
Tous ces articles sont de premier choix.

A. LACOUTURE,

17 déc—1m Rue de la Levée, No. 21.

PARFUMERIES NOUVEAUTÉS [illegible] et objets divers pour étrennes, au nouveau bazar de parfums, rue Royale, No. 28[illegible].—Le soussigné informe le public et les dames particulièrement qu'il fera aujourd'hui, 17 du courant, l'ouverture du magasin ci-devant tenu par M. Choiseul où il n'offrira en vente, une infinité d'objets des genres ci-dessus indiqués.

[illegible] déc. L. EVEN.

A VENDRE—30,000 Gallons mélasse, pris de la ville, et livrables de suite par

17 déc BLANC & BRUGIER.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Baptiste Andry, [illegible] libre, sont priées de se présenter au soussigné, exécuteur testamentaire; et toutes celles qui lui doivent, sont invitées à payer immédiatement. HENRY FLETCHER,

17 déc—3 Entre Craps et Histoire, faubourg Marigny.

REÇU par le navire Louisville du Hâvre, les articles suivants: 2 superbes pianos verticaux, armoires à glaces, commodes, bureaux, tables de nuit, tables rondes pour sa [illegible], chaises pour pianos, [illegible], fusils de chasse, rafraîchissoirs en porcelaine dorée et à chiffres, [illegible] francaises, une caisse de franges en soie de différentes couleurs, [illegible] pour billard, pendules portatives, un [illegible] pendule à [illegible] musique, harmonicas, chapeaux pour hommes, à vendre par le soussigné à un prix très-modéré.

S. MITAUD,

17 déc. [illegible] No. 94.

AVIS A CEUX QUI CHERCHENT A CONSERVER LEUR SANTÉ.

LE préservatif admirable pour toutes maladies provenant de l'estomac, par J. B. Montagne, a produit dans les circonstances critiques des maladies l'effet qu'il en attendait, c'est-à-dire que toutes les personnes qui en ont fait usage jouissent d'une bonne santé, il a guéri des poitrinaires ou qui étaient à même prêts de le devenir; de la courte haleine, des fièvres, des crampes d'estomac qui leur gênaient jusqu'à la respiration, des faiblesses d'estomac que les potions des pharmaciens ne pouvaient calmer; les douleurs que les vers occasionnent sont comme les autres calmées à l'instant même. On peut le prendre pour liqueur à n'importe quelle table que ce soit, car il facilite la digestion, et est agréable à boire.

Les épreuves, dont il était assuré de la réussite, ont été faites en ville, plus aux esclaves de M. Charles Derbigny, sur son habitation, et idem à ceux qui sont à travailler au canal près M. Camille Zéringue.

Il sera facile aux habitans de se faire la même composition dans leur habitation, même sans avoir recours à aucune drogue de pharmacien.

Ceux qui désireront en savoir la composition sont prévenus par l'auteur, qu'entre tous, soit par une masse ou une souscription, il faut qu'une somme raisonnable lui soit [illegible] pour compenser le temps qu'il a sacrifié dans sa jeunesse pour en faire la recherche; il n'y aura que ceux qui contribueront qui auront le droit d'en demander le secret pourvu qu'elle soit analogue à leur position.

J. MONTAGNE, rue Ste.-Anne, No. 64.

N. B. Le régistre pour la souscription est déposé au café de la Bourse tenue par Hewlett, dont il a de la dite composition pour donner à gouter aux principaux souscripteurs. [illegible] déc.—1m.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre en gros et en détails dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, les articles suivants reçus par le brick Pioner, de Marseilles, et divers autres navires.—100 paniers huile d'olive rafinée; 50 caisses vin Muscat de Frontignan; 60 do. salaisons assorties; 10 do. thon à l'huile; 20 barillets cuisses d'oies confites; 10 boites andouilles do.; 5 malles saucissons de Lyon, 1 jarre do. de Marseilles; 6 do. fruits cristallisés, nougat blanc et noisettes; amandes à la princesse et cassées, douces; do. en damejeannes, amère et [illegible] de pêche; dragées fines et mifines; [illegible] boites et demi boites sardines à l'huile, et au beurre; un assortiment de pâtés truffés, tels que poulardes, perdrix, cailles, allouettes, lièvres et autres; gelée de groseilles, confitures de coings et de pêche; fromage de Gruyère, de croute rouge, ananas, 100 paniers de guignolet, kirchwaser, absinthe suisse; liqueurs assorties; 200 do. raisinets demi caisses; vin de Marseilles; 100 jarres et [illegible]; et généralement tout ce qui a rapport à l'épicerie. [illegible] CLAPIER & MICOUD.

LE DR. A. L. [illegible], Dentiste, DEMEURE rue de Chartres, No. 3, au premier étage, où il exerce sa profession dans toutes ses branches. 27 [illegible]

POUR [illegible] Fort Smith, [illegible] et tous les ports intermédiaires.

[illegible] à vapeur neuf, de [illegible] ADAMS [illegible] est maintenant prêt à recevoir [illegible] chargement, et partira samedi matin, 15 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou chez

GRAY, DURRIVE & CO.

14 déc rue de la Nouv. Levée, No. 38.

POUR LE FORT ADAMS

Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur de première classe TRENTON, capitaine John Hart, commencera ses voyages comme paquet entre cette ville et les ports susdits, et partira vendredi prochain, 14 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH,

13 déc Rue de la Nlle. Levée, No. 15.

POUR TAMPICO (ou sage seulement.)

La goëlette WETREE, partira positivement demain dimanche, 16 courant et admettra les passagers de la chambre à $30 chaque, s'adresser à bord en face de la Douane, ou à

15 déc [illegible] BARON.

POUR BOSTON.

Le brick ACTION, capit. Harris, partira [illegible] lui, et peut prendre de 60 à 100 tonneaux [illegible] fret à bord, s'adresser à

[illegible] LINCOLN & GREEN.

POUR LE HA[illegible]

Le navire MARENGO, capit. B. [illegible]d, partira pour ce port, vers le 22 courant. Pour [illegible] de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BELLOC,

12 déc [illegible] Rue Toulouse, No. [illegible]

POUR [illegible] (paquebot.)

La belle goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, toute neuve, MARY & FRANCES, capitaine Sayward, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au dessous du Faubourg [illegible]

[illegible]SON, BROWN & Co.

10 déc Rue Royale, No. 117

On [illegible] une petite maison, de trois chambres [illegible] salle et une belle cour. S'adresser au No. [illegible] Royale. 13 déc.

A LOUER.

Terrains et cabanes à louer, au faubourg Washington. Ces terrains sont situés près du fleuve et propres à faire le commerce de bois et le jardinage.

S'adresser [illegible] A[illegible]TEGOUY & Co.

10 déc [illegible] Royale, No. [illegible]

E. Nagel contre Mde. Pascal et son mari.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge [illegible] de la Cour de Cité, j'exposerai en vente jeudi, [illegible] décembre, à 4 heures, au Principal, un side-board, une armoire, saisis dans l'affaire ci-dessus.

17 déc L. DAUNOY, marshal.

C. H. Cook contre Scates et Kanod.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président [illegible] Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, à 4 heures [illegible] lieux, rue de la Levée, 2 bois de lits, 1 armoire [illegible], 1 do. sideboard, 3 tables, une glace, 7 matelas, [illegible] antiquaires, 15 chaises, tapis, rideaux, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

17 déc L. DAUNOY, marshal.

Cockrane & Brothers vs. F. Cheadle; Bridge & Toler vs. le même; A. T. Stewart & Co. vs. le même; E. F. Rob[illegible] & Co. vs. le même; Warring & Bell vs. le même.

EN vertu de cinq alias fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente samedi, 29 décembre, à 3 heures de l'après-midi, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, savoir: quatorze [illegible] pour femmes; six pamplines; dix sept pièces gingham tr[illegible]; trente schals [illegible]; six pièces linge de table; quarante pièces mousseline; vingt six nappes; sept pièces indiennes à meubles; six pièces bobinet à garniture; cinq pièces dentelle de bobinet; quarante trois mouchoirs (cambrick), quinze [illegible] assortis; six pièces soierie noire, et d'autres articles saisis dans les affaires ci-dessus.

17 déc L. DAUNOY, marshal.

MADAME GRANGET se voit avec regret dans la nécessité de prévenir les personnes qui sont dans l'intention de lui confier leurs enfans, que, par suite des retards qui lui ont fait éprouver les ouvriers, elle est obligée de remettre au lundi, 24 de ce mois, l'ouverture définitive de son pensionnat. 14 déc

A VENDRE.—Chez TELANAVIT, encoignure des rues Bourbon et Douane, les articles suivants nouvellement reçus:

11 boucauts jambons, 1ère. qualité de Cincinnati pour l'usage des familles.
25 demi barils Corn Beef, de la marque de North de New-York;
25 [illegible] de beurre du Missouri, 1ère. qualité.
10 douzaines confiture de la Havane en pots.
100 douzaine gelée et pâte de gouyave de différentes grandeurs. 10 déc.

LE soussigné ayant cédé son fond de graines de jardinage, sollicite en faveur de M. Prs. Lemoine son successeur dans ce genre d'affaires, la bienveillance de ses anciennes pratiques et du public en général.

14 déc VALSIN VIGNAUD.

AYANT acquis les graines fraiches, de jardinage que M. Valsin Vignaud vient de recevoir d'Europe et du nord, et de plus ayant pris des arrangements pour recevoir aux époques convenables celles pour chaque saison, le soussigné informe Messieurs les habitants et autres, qu'il sera constamment pourvu de graines nouvellement admises et tirées des meilleures sources d'Europe et du nord. En conséquence et par sa ponctualité à remplir les ordres qu'on voudra bien lui donner, il espère mériter les encouragements du public. PRS. LEMOINE.

Rue Conti No. [illegible] magasin précédemment occupé par MM. Armbus & Pedron, attenant à la Banque d'Orléans. [illegible] 14 déc—6.

MAGASIN DE MODES.

VEUVE BARJAC a transporté son magasin de modes dans la nouvelle maison de la Fabrique, à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans.

13 déc—3.

A LOUER.

TROIS TERRAINS à louer au faubourg Washington, ces terrains sont entourés et situés près du fleuve, ils sont propres pour le commerce du bois. S'adresser à l'encoignure d'Orléans et Remparts.

13 déc—3.

VIN DE CHAMPAGNE.

50 PANIERS de Champagne, qualité supérieure, en débarquement du brick [illegible], et à vendre par

13 déc A. QUERTIER & [illegible]TIN

PORC—100 barils porc de de première qualité, récemment reçu et à vendre par

THAYER, HURD & CO.

15 déc rue des Magasins, No. 29.

MARCHANDISES du pays, propres aux marchés mexicains: 148 balles toile à draps grise, 4 4, bonne qualité; 10 do. toile à chemises [illegible] et [illegible]; 12 balles toile de Russie blanche, ayant droit au drawback, à vendre par

15 déc LINCOLN & GREEN.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des testaments—Lundi, 17 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, à mon bureau, pour compte de la succession de feu John Drury, un cheval bon trotteur, avec selle, bride et martingale. Plus: une montre en or, clé et chaîne de sûreté. Conditions: comptant. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,

14 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments.—Jeudi, 27 décembre courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bourbon et de l'Hôpital, une quantité de cigares communs, meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Antoine Sureilles.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour.

15 déc MARTIN BLACHE, rég.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

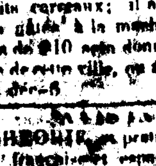

Parti marron de la paroisse St. Bernard, depuis une vingtaine de jours, le griffe nommée JOHN, depuis son bas âge dans le pays, parlant français et anglais, âgé d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 2 à 3 pouces (mesure française) il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'une chemise cotonnade bleue à petits carreaux; il a une démarche gênée, et a les dents gâtées à la mâchoire supérieure. Une récompense de $10 sera donnée à quiconque le livrera à la geole de cette ville, ou à son maître.

14 déc—6 L. T. BEAUREGARD

[illegible]

THÉORIE et pratique de trois langues (anglaise française et espagnole) comparées et facilement apprises, en un petit volume, prix $1, chez M. B[illegible], rue Royale, No. [illegible]. 1 déc—1m.

[illegible] A [illegible]

[illegible] à la Bourse, à l'heure de midi, pour compte de la succession de feu Dme. Wm. G. Poorier.—Un lot de Terre situé au faubourg Marigny, rue d'Histoire, entre les rues Amour et Craps, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, [illegible] par Perilliat, et de l'autre par Charles Eschb[illegible] avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: Payable à 6, 12 et 18 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

L'acte de vente sera passé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public. 17 déc—5.

PAR JACOB LEVY.

AUJOURD'HUI, lundi, 17 courant, au magasin No. 20, rue St. Louis, il sera vendu, une quantité de Bottes, Souliers, brodequins, cotons à chemises, flanelles, tous faites, draps, convenables pour la saison. Conditions à la vente. [illegible] déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 22 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu trois esclaves, savoir: SALLY, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et ses deux enfans, John Baptiste, âgé de 4 ans, et Boston, âgé de 14 mois, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions:—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

17 décembre.

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, en date du 14 courant, et conformément à la requête du curateur de la succession de Patrick Donohoe, décédé, il sera vendu Vendredi à 4 heures et demie, vis-à-vis la passe à coton de Mr. Ogden, rue des Magasins, les propriétés suivantes, dépendant de la dite succession, savoir:—

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR,

[illegible] nable à un tourneur, une scie circulaire pour tailler des roues de tourneur, trois cadres à roues de tourneur, trois tambours, un lot de pièces de roues scièes, un lot de fer de différentes espèces appartenant à des roues de tourneurs.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant, au-dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés.

17 déc.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, lundi 17 du courant, à midi, à u[illegible] en face de la ville.

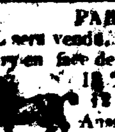

18 TÊTES DE BŒUFS 18 BŒUFS DE [illegible].

Aussi, à la même [illegible] et à la même place, une quantité de Mulets et Chevaux, qui seront vendus [illegible] au comptant.

Conditions: au-dessous de $100 comptant; au dessus, à 60 jours de crédit, en billets [illegible] satisfaction.

Les conditions expresses de la vente sont que les acquéreurs régleront dans les [illegible] jours qui suivront la vente, chez M. Duchêne Pilleguy, rue St.-Louis, où l'encanteur les y attendra, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures, après les trois jours [illegible], leurs comptes seront déposés chez un juge de paix de cette ville. 15 déc—2

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu le jeudi 20 décembre courant, à 10 heures [illegible] du matin, rue March, après la guildive Millaudon, entre l'hospital[illegible] Religieuses, faubourg de l'Annonciation.—Une quantité de madriers, voliches, planches, [illegible], bois de corde &c.

Conditions: Toute somme au-dessous de $50 comptant; au-dessus, à 90 jours, avec billets endossés à satisfaction. [illegible]—5

PAR H. J. DOMINGUEZ.

IL sera vendu le 22 décembre 1832, [illegible] âgée de 24 ans, [illegible] fille âgée de [illegible], parfaite cuisinière, bon sujet et fidèle, garantie [illegible] les vices et maladies prévus par la loi.

Aussi! Une jeune négresse américaine âgée de [illegible] ans, très intelligente et d'une forte constitution, garantie de tous les vices et maladies, prévus par la loi [illegible] le marché.

Conditions: [illegible] mois de crédit en billets [illegible] satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

[illegible] déc

DERNIER JOUR.

PAR JACOB LEVY.

LUNDI prochain, 18 du courant, on continuera la vente à crédit de marchandises assorties comme suit: coton blanc, do. écrue, flanelles, indiennes, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, habillements faits pour la saison, et une variété d'autres effets trop nombreux pour détailler. La vente commencera à 11 heures précises et à 10 heures on offrira une facture de marchandises [illegible] sans limite.

Conditions, à la vente. [illegible] déc.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 17 du courant, à midi, à la Bourse, une MAISON, situé au faubourg Marigny, encoignure des rues d'Amour et [illegible], composée de 4 appartements, [illegible]; une double cuisine, un [illegible], latrines, puits, &c. Le tout est bâti sur un terrain de 60 pieds carrés, mesure française. Conditions au moment de la vente.

14 déc—5

PAR F. J. DOMINGUEZ.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves en date de ce jour, il sera vendu Jeudi, 20 du courant, dans son magasin d'encan, rue Bienville, provenant de la succession de feu Marcellin [illegible], une quantité de marchandise sèches, tuiles, [illegible], parfumerie &c.

Conditions: Comptant. 13 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu samedi, 22 courant, à midi, à la Bourse, l'esclave Mary Ann, âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison; acclimatée et pleinement garantie.

Conditions: 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] déc

PAR F. DUTILLET.

LE 27 décembre courant il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à une heure,

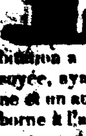

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en rapport depuis 5 ans, la terre en [illegible] rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtimens qui s'y trouvent sont une sucrerie briquée entre-poteaux, [illegible], une bâtisse contenant magasin et moulin à mais, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie à peu de frais; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

L'habitation sera d'abord offerte en vente en un seul lot, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle le sera par trois arpents ou plus, à la convenance des acquéreurs.

Conditions de la vente: Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, en billets endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui désireraient traiter à l'amiable avant le jour de la vente pour une partie ou le tout, peuvent s'adresser à M. F. S. McCarron, sur les lieux; et en ville à l'éditeur de cette feuille. 7 déc—[illegible]

REÇU par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de [illegible], de diverses grandeur; toilettes pour dames, [illegible] en acajou; miroirs à barbe, meubles sur colonne.

Ainsi qu'un grand assortiment général de marchandises de nouveautés, telles que [illegible], bonnets en bobinet et en blonde, mérinos [illegible], manteaux en mérinos, fichus, voiles, [illegible] mantilles en blonde, robes mousseline brodées, [illegible] à [illegible] marchés, &c. par [illegible]

Encoignure Royale et St. Louis.

Nota. On demande une bonne ouvrière en modes pour chapeaux. 11 déc—4

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments.—Samedi, [illegible] courant, à midi, il sera vendu au domicile de feu Terence Kersion, au coin des rues Royale et de l'Hôpital, une quantité de meubles meublants et une batterie de cuisine. Plus: 3 chevaux, 1 ou 2 charrettes, drays et harnais; le tout appartenant à la succession du dit Terence Kersion.

Conditions: Le mobilier et la batterie de cuisine comptant; et les chevaux, charrettes, drays et harnais à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour.

12 déc MARTIN BLACHE, rég.

[illegible] MANDE [illegible]

UNE personne qui peut fournir de bonnes recommandations, qui connaît la ville, parle et écrit les langues Française et Anglaise, désirerait trouver de l'emploi comme commis dans une maison de commerce dans un magasin de détail. S'adresser par lettre à A. au bureau de cette feuille. 11 déc

[illegible]

[illegible] de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 [illegible] le baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir [illegible]) 40 onces de pain pour un escalin.

15 déc [illegible] PRIEUR, Maire.